

M. l'Orateur, je crois en avoir dit assez long pour faire voir que l'accusation de l'honorable député de l'Islet est mal fondée. Tout de même je n'ai aucune objection à ce que l'honorable ministre de l'intérieur fournisse tous les renseignements qui sont demandés sur mon compte, parce que je crois que toutes les transactions qui ont été faites entre moi et le ministre sont tout à fait honnêtes; et je désirerais que le gouvernement, dans l'intérêt de la colonisation, vendit à n'importe quel homme du Canada, ou d'ailleurs, qui voudra acheter des terres du gouvernement dans le Nord-Ouest.

Si j'ai des terres dans le Nord-Ouest, je dois dire à l'honorable député que j'ai payé pour ces terres. Je n'ai reçu aucun présent des messieurs qui siègent sur les banquettes ministérielles, et si je les supporte, c'est parce que c'est mon désir et ma politique de les supporter.

M. WHITE (Cardwell): Rien ne s'oppose à ce que les documents soient produits, mais je pourrais déclarer, et probablement, quand l'honorable député aura ce renseignement, il peut arriver qu'il ne juge pas à propos d'insister pour que ces documents soient présentés—je pourrais déclarer, dis-je, que le renseignement que je possède est celui-ci: c'est que les archives du département montrent qu'aucune concession de terre n'a été faite à M. Valin. Le fonctionnaire du département qui me donne ce renseignement, dit:

On prétend que la motion fait allusion à des terres concédées à M. P. V. Valin pour des fins de colonisation.

Ces terres sont trois townships à l'ouest du lac Long, éloignés d'environ 200 milles du théâtre des derniers événements. Ces terres sont tout à fait étrangères aux troubles; elles sont étrangères aux terrains des métis, et sur ces terres, M. Valin a déjà fait un paiement de plus de \$13,000. Les sections portant des numéros pairs, naturellement, sont ouvertes à l'entrée du homestead de la même manière que d'autres terres du Nord-Ouest.

M. CASGRAIN: Comme mon honorable ami, le député de Montmorency (M. Valin) admet qu'il a reçu ces terrains, j'aimerais en connaître l'étendue, les versements qu'il a faits et ce qui est dû. Je pense que ce renseignement devrait être donné.

M. WHITE (Cardwell): Certainement.

M. CASGRAIN: Je me permettrai de dire à mon honorable ami, qu'il peut se faire qu'il ait la mémoire courte, mais il devrait représenter plus fidèlement ce que j'ai dit. Je n'ai jamais dit que, pour obtenir ces terres, il était associé avec l'honorable ministre des travaux publics. Je n'ai jamais dit cela.

Je vais répéter l'accusation que j'ai portée contre lui. Elle est en français, mais je vais la lire en anglais:

J'accuse M. Valin, mon collègue, de ne pas avoir le courage de venir devant ses électeurs et de les avoir empêchés de se rassembler.

Voilà quelle était mon accusation, et je l'ai accusé aussi d'être un des associés de ceux qui ont essayé par des spéculations dans le Nord-Ouest de priver les métis de Saint-Louis de Langevin de leur église et de leurs propriétés, de concert avec M. John White et M. Jamieson. Voilà les accusations que je croyais alors vraies et que l'honorable député aurait pu expliquer avant l'assemblée si elle avait eu lieu. Quant au résultat de l'assemblée, puisque ce que l'honorable député a dit en anglais est parvenu jusqu'à cette Chambre, je désire rétablir les faits dans toute leur exactitude. Je dis qu'il n'y avait pas de forts-à-bras venus là de Québec, parmi ceux qui sont venus avec moi; je dis de plus qu'après l'assemblée nous avons fait arrêter les principaux tapageurs: ils ont été traduits devant la cour de police, et ont été condamnés, les uns à la prison, les autres à l'amende. Si quelques uns de notre côté avaient commis des actes de violence, ils auraient aussi été traduits devant la cour de police, mais pas un seul de nos amis a été arrêté. Lorsque le procès eut lieu j'ai

M. VALIN

demandé à l'honorable député de venir en cour et de se disculper de toute participation dans cette affaire; mais il n'est pas venu et le public en a tiré des conclusions. C'est tout ce que j'ai à dire sur cette question. Dois-je comprendre que l'honorable ministre accorde la motion.

Sir JOHN A. MACDONALD: Oui.

Motion accordée.

OBSTRUCTION DANS LA RIVIERE RICHELIEU.

M. BÉCHARD. Je fais motion pour obtenir,—

Copie de toutes pétitions ou mémoires reçus par le gouvernement, depuis le 1er janvier 1882, de la part des propriétaires riverains de la rivière Richelieu, se plaignant que les piliers construits dans la dite rivière, près des villes de Saint-Jean et d'Iberville, par la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, élèvent le niveau de la dite rivière, et sont cause de la submersion de leurs terres, et demandant qu'il soit porté remède à cet état de choses.

Je désire expliquer en quelques mots l'objet de cette motion, et pour être mieux compris du ministre des chemins de fer, je vais le faire en anglais. Il y a une trentaine d'années la compagnie de chemin de fer Stanstead, Shefford et Chambly obtint du gouvernement de l'ancien Canada, le pouvoir de construire un pont de chemin de fer sur la rivière Richelieu, dans le voisinage immédiat des villes de Saint-Jean et d'Iberville. Il paraît que le pont fut construit sur des piliers qu'on cala dans le lit de la rivière, et d'après les renseignements qui m'ont été fournis il paraît qu'on a ainsi calé beaucoup plus de piliers qu'il n'en fallait pour construire le pont.

Le long de ce pont, vers le milieu de la rivière, la compagnie fit construire un quai sur ces piliers additionnels, et sur ce quai on reçoit le fret, qui consiste surtout en bois et qu'on charge sur des bateaux qui naviguent sur cette rivière et le lac Champlain. Les propriétaires de terrain le long de la rivière se plaignent que ces piliers sont une obstruction en ce qu'ils empêchent l'écoulement naturel de l'eau, et au printemps lorsque l'eau est haute une partie considérable de leurs terres est inondée pendant si longtemps qu'ils ne peuvent y semer aucun autre grain que le sarrasin, qui, comme l'honorable ministre le sait très bien, peut se semer jusqu'au commencement de juillet. Par conséquent, les cultivateurs ne retirent que peu ou pas de profits de cette partie de leurs terrains, bien que ce soit un sol très riche et la meilleure partie de leurs fermes.

Il est bien connu que sur les deux rives, le terrain est plat et très bas et il est facile de s'imaginer la quantité considérable de terrain qui est ainsi inondée.

Je suis aussi informé que la différence entre le niveau de la rivière à Saint-Jean et l'île aux Noix, une distance de douze milles, n'est qu'un peu plus d'un pouce, ce qui démontre que l'eau s'écoule très lentement, qu'il est très facile de l'obstruer, et cela prouve aussi jusqu'à quel point cette obstruction peut s'étendre. Il y a des années que les cultivateurs se plaignent. Il y a quelques années ils ont envoyé une requête au gouverneur général en conseil exposant leurs griefs et demandant d'y apporter remède. Je crois que cette requête disait aussi que les barrages pour la pêche de l'anguille qui sont faits dans la rivière empêchent aussi l'écoulement de l'eau et contribuent à tenir les terres inondées pendant longtemps. Il est à ma connaissance personnelle qu'il y a une quinzaine d'années, ces barrages étaient placés à la tête des rapides, mais que depuis, par ordre du département de la marine, ils ont été transportés aux pieds des rapides.

Sans doute que je ne suis pas en état de dire jusqu'à quel point ces obstructions élèvent le niveau de la rivière, mais je sais que depuis des années, les cultivateurs se sont plaints de ce que ces piliers additionnels le long du pont du chemin de fer contribuaient à tenir leurs terres inondées beaucoup plus longtemps que si ces obstructions n'existaient pas. Ils croient et espèrent que le ministre des chemins de fer, que